Politique de remboursement

PROGRAMME D'ÉTUDES NON CRÉDITÉES

Formation non créditée de moins de 20 heures

La personne étudiante, ou une personne agissant en son nom, peut recevoir la totalité d'un remboursement si elle avise le Collège 24 heures avant le début des cours. L'avis doit être communiqué par écrit et envoyé à admission@educacentre.com. Après ce délai, aucun remboursement ne sera accordé. Le remboursement sera émis dans les 30 jours suivant la demande.

PROGRAMME D'ÉTUDES CRÉDITÉES

Frais d'admission :
La personne étudiante, ou une personne agissant en son nom, ne peut pas recevoir de remboursement sur ses frais d'inscription de 35 $.

La personne étudiante internationale, ou une personne agissant en son nom, ne peut pas recevoir de remboursement sur ses frais d'inscription de 100 $.

Frais de scolarité :
Circonstances autorisant le remboursement :

1. Avant la date du début du programme :
100 % des frais de scolarité et tous les frais connexes, autres que les frais d'inscription. Les frais connexes comprennent : les frais administratifs, les frais de demande, les frais de reconnaissance des acquis et les frais totaux de matériel scolaire qui ont été fournis par le Collège Éducacentre.

2. Après le début du programme, l'établissement fournit un préavis de renvoi ou reçoit le formulaire d'abandon. Dans ce cas, **la date prise en compte sera celle de la réception du formulaire d'abandon par le registrariat**. Le remboursement s'effectuera selon les conditions suivantes :

- 90% de remboursement après la date de début du programme, et jusqu'au jeudi de la 2e semaine de cours.
- 70% de remboursement après la date de début du programme, et jusqu'au jeudi de la 5e semaine de cours.
- 50% de remboursement après la date de début du programme, et jusqu'au jeudi de la 8e semaine de cours.

Après 50 % des heures d'instruction, l'étudiant ne peut recevoir aucun remboursement.